

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-585

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par la Ville de Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue des Billettes et le stationnement rue Jacques Moussard à l'occasion de travaux de voirie,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du 07 juillet 2026 au 17 juillet 2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues **sera interdite du 07 juillet 2026 au 17 juillet 2026** :

- Rue Jacques Moussard, au droit des travaux.

Article 2 – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues **sera interdit du 07 juillet 2026 au 17 juillet 2026** :

- Rue des Billettes, au droit des travaux.

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Ville de Bayeux.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5– Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-neuf juin deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

